

PÔLE

**DES ACTIVITÉS & CULTURE
SPORTIVE**

FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*



**COMMISSION FÉDÉRALE
DES ACTIVITÉS**

SCAM

SPORTS DE COMBAT & ARTS MARTIAUX

BOXE ANGLAISE ASSAUT ET COMBAT RÈGLEMENTATION SPORTIVE GÉNÉRALE FSGT 2021-2022

Table des matières

I. DÉFINITION DE LA BOXE ANGLAISE :.....	3
LE COMBAT DE BOXE ANGLAISE :.....	3
Boxe combat (amateur) :.....	3
Boxe assaut :.....	3
II. DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CATÉGORIES :.....	3
L'autorité :.....	3
Le ring :.....	3
Durée des assauts et combats :.....	4
Délai de repos entre deux combats ou assauts :.....	5
Combats.....	5
Assauts :.....	5
Tenue réglementaire de compétition :.....	5
III. CATÉGORIES D'AGES ET DE POIDS :.....	6
IV. LES NIVEAUX TECHNIQUES :.....	7
Niveaux techniques des boxeurs en Boxe Combat :.....	7
Niveaux techniques des boxeurs en Boxe Assaut :.....	7
V. L'ORGANISATION.....	8
Les Officiels :.....	8
L'Arbitrage :.....	8
Les Juges :.....	9
Les soigneurs ou hommes de coin :.....	9
Le Médecin et les Secouristes :.....	9
Conditions de participation dans la boxe combat :.....	10
Règles de déroulement :.....	10
Déroulement des compétitions :.....	10
Chute en dehors du ring :.....	10
VI. LES DÉCISIONS.....	11
Les différentes sortes de victoires.....	11
Victoire par forfait :.....	11
Victoire par disqualification :.....	11

Victoire par arrêt du Médecin :.....	11
Victoire par arrêt de l'Arbitre :.....	11
Victoire par KO :.....	12
Victoire par abandon de l'adversaire :.....	12
Victoire par décompte de points :.....	12
Barème de notation technique et critères d'appréciation :.....	12
Critères de jugement :.....	12
Barème de notation technique :.....	13
Communication des notations obtenues :.....	13
VII. ATTITUDE DU BOXEUR ET DES HOMMES DE COIN EN BOXE ANGLAISE :.....	13
Le Boxeur.....	13
Les coups interdits :.....	13
Actes interdits communs à chaque catégorie :.....	13
L'Homme de coin.....	14
Pour tous.....	14
VIII. ANNEXES.....	15
LES CATÉGORIES DE POIDS.....	15
Boxe assaut.....	15
Boxe Combat.....	16
Cadets Hommes et Femmes.....	16
Juniors & Seniors Hommes.....	16
Juniors & Seniors Femmes.....	17
CATÉGORIE D'ÂGES ET FORMES DE PRATIQUES EN BOXE ANGLAISE FSGT.....	18

I. DÉFINITION DE LA BOXE ANGLAISE :

La Boxe anglaise est une discipline sportive dans laquelle deux combattants s'opposent en utilisant comme armes leurs poings. L'objectif principal en boxe combat est de mettre l'adversaire hors de combat (K.O.) ou de gagner aux nombre de points. En boxe assaut l'objectif est de gagner uniquement au nombre de points. Dans le cadre de la FSGT, la pratique de la Boxe anglaise s'inscrit dans une démarche de développement et d'épanouissement physique et moral de ses licenciés. La pratique réglementée de la Boxe anglaise se veut ouverte à toutes et à tous, hommes et femmes, permettant un accès sans danger à tous les âges, dans un souci constant d'éducation populaire.

LE COMBAT DE BOXE ANGLAISE :

Un combat de Boxe anglaise consiste à :

Boxe combat (amateur) :

Frapper son adversaire avec la tête des métacarpiens et les phalanges proximales (1ères phalanges) sur l'avant et le côté de la tête, l'avant et le côté du buste et au-dessus de la ceinture. Un combattant n'est plus considéré dans la station debout dès qu'une partie de son corps autre que ses deux pieds touche le sol.

Boxe assaut :

Frapper (toucher) son adversaire sans rechercher à faire mal. C'est le nombre de points qui détermine le vainqueur. Les coups appuyés d'un boxeur ne sont pas comptabilisés et lui valent des sanctions, voire la disqualification. Le but principal est de boxer sans chercher à nuire physiquement à la santé morale et psychologique de l'adversaire.

II. DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CATÉGORIES :

L'autorité :

Les dispositions fédérales énoncées dans ce document constituent la réglementation officielle et effective de toute compétition de Boxe anglaise organisée sur le territoire français sous l'égide de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), fédération omnisports agréée par l'État.

Le ring :

L'enceinte de combat réglementaire se compose d'un ring carré surélevé ou non de 4,90 mètres minimum à 6,10 mètres maximum, de trois ou quatre cordes. Celles-ci sont reliées par des entretoises (une ou deux par côtés). Les coins sont matérialisés par deux coins neutres et un coin rouge et un bleu. Les coins neutres ne doivent être ni rouge, ni bleu. Le coin rouge se situe obligatoirement à gauche de la table des officiels.

Le plancher du ring doit être horizontal, solide, sans aspérité et bien joint. Il se situe à 1 m au moins du mur ou de la cloison la plus proche. Il doit déborder des cordes de 0,50 mètre au moins. Le plancher est recouvert de feutre, caoutchouc ou autre matériau possédant les mêmes qualités d'élasticité et d'une épaisseur de 1,3 cm à 1,9 cm. Ce matériau doit recouvrir la totalité du plancher, y compris la partie débordante, et doit être recouvert d'une forte toile bien tendue et non glissante.

Les coins rouge et bleu doivent être munis chacun des accessoires suivants : un tabouret, une chaise, deux bouteilles d'eau potable, un seau vide, une serpillière, un sac en plastique pour collecter les compresses souillées accroché sur le haut de chaque coin neutre (à l'extérieur des cordes).

L'installation doit comporter : les tables et chaises pour les officiels, l'électricité à la table du délégué avec une multiprise, un gong ou un émetteur sonore, deux chronomètres (propriété du chronométreur) ou un système électronique de jugement, une civière, un matériel de sonorisation, une trousse médicale et une couverture téléphonique permettant d'appeler en urgence.

L'espace officiel de compétition est obligatoirement délimité par des barrières. Ces barrières sont placées à 3,50 mètres au minimum du ring. L'unique accès à l'espace officiel de compétition est obligatoirement contrôlé.

La publicité (facultative) est autorisée et ne doit en aucun cas gêner l'évolution des boxeurs.

Durée des assauts et combats :

La durée des combats et assauts masculins et féminins s'établit comme suit pour les compétitions de Boxe anglaise :

Poussins 1 (7ans) :

Trois reprises d'une minute, séparées par 60 secondes de repos^{(1) (2)} (Assaut)

Poussins 2 (8ans) :

Trois reprises d'une minute, séparées par 60 secondes de repos^{(1) (2)}

Poussins 3 (9 ans) :

Trois reprises d'une minute, séparées par 60 secondes de repos^{(1) (2)}(Assaut)

Poussins 4 (10 ans) :

Trois reprises d'une minute, séparées par 60 secondes de repos⁽¹⁾ (Assaut)

Benjamins 1 et 2 (11-12 ans) :

Trois reprises d'une minute, séparées par 60 secondes de repos⁽¹⁾ (Assaut)

Minimes 1 et 2 (13-14 ans) :

Trois reprises d'une minute et 30 secondes, séparées par une minute de repos (Assaut)

Cadets 1 et 2 (15-16 ans) :

Trois reprises d'une minute et 30 secondes, séparées par une minute de repos (Assaut ou Combat)

Juniors 1 et 2 (17-18 ans) :

Trois reprises de deux minutes, séparées par une minute de repos ; (Assaut ou Combat)

Seniors (19-33 ans) :

Trois reprises de deux minutes, séparées par une minute de repos (moins de dix combats); trois reprises de trois minutes, séparées par une minute de repos (dix combats et plus) (Combat)

Seniors (19-33 ans) :

Trois reprises de deux minutes, séparées par une minute de repos (Assaut) avec casque.

Vétérans (33 ans et +) :

Trois reprises d'une minute et trente secondes, séparées par une minute de repos ; (Assaut) avec casque pour tous.

(1) 45 secondes : Dans la mesure du possible. (2) 45 secondes : Pas de pratique en compétition.

Délai de repos entre deux combats ou assauts :

Combats

Le temps de repos entre deux combats doit être d'au moins cinq jours exception faite lors des championnats de France FSGT pendant lesquels celui-ci doit être d'une journée.

Lors d'un combat, si un boxeur subit un KD (Knock Down) ou K.O, celui-ci ne pourra pas boxer à nouveau avant 10 jours dans le cadre d'un KD et avant 30 jours dans le cadre d'un KO. Par ailleurs, celui-ci doit être examiné par le médecin dès l'arrêt du combat.

Dans le cas où le boxeur subirait deux KO ou un KD et un KO consécutifs ou non dans une période de 90 jours, il doit observer un repos de 90 jours pleins à compter du second KO ou KD. Il en est de même pour un boxeur ayant subi trois KO et/ou KD en 360 jours. Le repos complet sera de 360 jours.

Le boxeur ne pourra boxer à nouveau qu'après une visite médicale approfondie et avec l'accord du médecin fédéral. Les combats mixtes à l'exception des

démonstrations techniques sont interdits ainsi que les combats réalisés entre un père et son fils ou dans une fratrie.

Assauts :

Le temps de repos entre deux assauts, pour un même participant, reste à l'appréciation du délégué officiel de la compétition, mais ne peut être inférieur à la durée de deux assauts dans la catégorie. Les assauts mixtes, hors démonstrations techniques, sont interdits ainsi que ceux réalisés entre un père et son fils.

Tenue réglementaire de compétition :

Seuls les officiels sont habilités à déterminer si les particularités physiques de chaque compétiteur (pilosité excessive, ongles trop longs, etc.) présentent un danger pour l'intégrité physique des combattants. L'usage de la vaseline à faible dose est autorisé. L'arbitre peut demander d'essuyer celle-ci.

Les boxeurs montent sur le ring avec la tenue suivante :

- gants de 10 onces (284 g) (jusqu'à 64 kg) de la couleur du coin du boxeur qui doivent être mis au pied du ring
- gants de 12 onces (341g) (+ de 64 kg) de la couleur du coin du boxeur pour les boxeurs de catégorie Seniors, Élites et Vétérans qui doivent être mis au pied du ring
- casque protecteur sans grille, sans pommettes et de la couleur du coin du boxeur qui doit être mis après la présentation du boxeur sur le ring,
- short ne descendant pas au delà des genoux et un maillot sans manche fixé à l'intérieur du short. Les tenues ne doivent pas représenter un pays
- chaussures de sport,
- chaussettes ne cachant pas les genoux,
- protège-dents (les protèges dents ayant tout ou partie rouge ou rose ne sont pas autorisés)
- bandes souples et sèches dont la longueur ne doit pas être supérieure à 4,50 m, ni inférieure à 2,5m. Le bandage doit être d'une largeur de 5,7 cm. Une bande adhésive de 7,6 cm de long et de 2,5 cm de largeur, (toujours inférieure à 5 cm) peut être utilisée sur la partie supérieure des poignets afin de sécuriser les bandages. Elles sont vérifiées par l'officiel avant la mise de gants.

Pour les hommes :

- coquille ou ceinture protectrice ne dépassant pas le sommet des hanches,
- le port de la barbe et/ou de la moustache est (sont) interdit(s) et le boxeur doit être rasé lors de l'examen médical.

Pour les femmes : le protège poitrine est autorisé mais non obligatoire. Les points suivants doivent par ailleurs être respectés :

- la peau des boxeurs doit être sèche et vierge de tout enduit,
- le port de lunettes, lentilles de contact dures, bijoux, bijoux de piercing, bracelets, bagues et colliers est interdit,

- les cheveux longs doivent être maintenus par un objet non rigide de manière à ne pas pouvoir occasionner de blessures et à ne pas pouvoir gêner l'adversaire,

Dans le cas de publicité sur les tenues des boxeurs, celles-ci ne devront pas comporter de marque d'alcool ou de tabac.

Conditions prohibées :

Boxeur portant un pansement sur une coupure, égratignure, lacération ou hématome sur le cuir chevelu ou le visage, y compris le nez et les oreilles. Le Stéri-Strip est le seul pansement autorisé, en cas d'écorchure ou lacération : la décision étant prise par le médecin examinant le boxeur le jour du combat.

III. CATÉGORIES D'ÂGES ET DE POIDS :

Les différentes catégories d'âges et de poids utilisées pour toute compétition de Boxe anglaise sont celles adoptées et publiées au début de chaque saison sportive.

Les listes des catégories de poids et d'âges sont consultables en annexe.

Seul le délégué officiel en charge de la compétition est habilité à autoriser, de façon très exceptionnelle, la rencontre, sous forme de démonstration sans recherche de puissance, entre des combattants de catégories d'âges et de poids différents, mais cette dernière ne peut être autorisée qu'entre deux compétiteurs licenciés :

- dont la différence d'âge est au maximum d'une catégorie d'âge (benjamins à seniors inclus) ;
- dont la différence de poids est au maximum de trois kilogrammes.

Dans le cas où un des deux boxeurs a plus de 10 combats, ce type de rencontre ne peut se réaliser.

IV. LES NIVEAUX TECHNIQUES :

Niveaux techniques des boxeurs en Boxe Combat :

Selon leur niveau technique et leur expérience en compétition, les combattants de Boxe anglaise se répartissent ainsi :

- Débutant : De 0 à 5 combats inclus
- Novices : De 6 à 10 combats inclus
- Élites : + 10 combats

Le niveau de combat d'un compétiteur est déterminé en fonction de son expérience dans l'ensemble des disciplines boxées, par rapport à son expérience technique dans l'ensemble des sports de combat qu'il a pu pratiquer au cours de sa carrière sportive. Cette appréciation et le choix du niveau d'inscription à la compétition relèvent de l'Instructeur du club dans lequel le pratiquant est inscrit. Le niveau annoncé du compétiteur pourra faire l'objet d'une vérification et/ou d'un reclassement par les organisateurs de la compétition.

Niveaux techniques des boxeurs en Boxe Assaut :

Les gants de couleurs sont : Blancs, Jaunes, Oranges, Bleus, Rouges et noirs. Selon leur niveau technique et leur expérience en compétition, les combattants de Boxe anglaise se répartissent ainsi :

- Niveau Gants Blancs : rencontres limitées dans le club
- Niveau Gants Jaunes : Rencontres limitées en Interclubs (entre 5 et 10 assauts)
- Niveau Gants Bleus : Rencontres de 11 à 20 assauts
- Niveau Gants Noirs : au-delà de 20 assauts, 10 assauts gagnants et avoir participé à une compétition nationale.

Le niveau de combat d'un compétiteur est déterminé en fonction de son expérience dans l'ensemble des disciplines boxées, par rapport à son expérience technique dans l'ensemble des sports de combat qu'il a pu pratiquer au cours de sa carrière sportive. Cette appréciation et le choix du niveau d'inscription à la compétition relèvent de l'Instructeur du club dans lequel le pratiquant est inscrit. Le niveau annoncé du compétiteur pourra faire l'objet d'une vérification et/ou d'un reclassement par les organisateurs de la compétition.

V. L'ORGANISATION

Les Officiels :

Tenue des Officiels en Boxe Assaut et combat :

- Pour les Juges-Arbitres, une tenue sportive dont un tee-shirt sur lequel doit être mentionnée « FSGT Officiel » pour les Inter-salles.
- Pour les Juges-Arbitres, une tenue composée d'un pantalon noir, chemise blanche et d'un nœud papillon noir pour les compétitions officielles.
- Pour les coachs et soigneurs : une tenue de sport correcte et propre, neutre ou au nom du club représenté, ne portant pas atteinte ou concurrence à l'image de la Boxe anglaise combat (amateur).

Une tenue réglementaire obligatoire pour les coachs et soigneurs pourra être fournie par les organisateurs à l'occasion de certaines compétitions. Tout manquement à la tenue citée entraînera l'interdiction des abords du ring.

Chaque compétition doit réunir la présence constante de :

- Un Délégué de réunion (délégué Officiel) :

Chargé de déterminer, sous sa responsabilité, les rôles de chaque Officiel et de veiller à la vérification des documents fédéraux des combattants (documents médicaux réglementaires et licence) ainsi qu'au bon déroulement de la pesée des compétiteurs ; il est le représentant de la FSGT. Le Délégué Officiel doit être présent de façon constante à la table officielle, veiller à l'équité des conditions d'accueil des combattants et au bon chronométrage des combats. Il est responsable de la diffusion réglementaire des annonces et musiques par un matériel de sonorisation durant la compétition, et doit comptabiliser les scores des différents juges en cas de victoire aux points, de manière à faire rendre la décision par l'arbitre.

De manière générale, le Délégué Officiel est responsable du bon déroulement de la rencontre et fait appliquer en toutes circonstances la présente réglementation pendant la compétition.

- Un Arbitre Officiel Boxe anglaise et trois Juges Fédéraux

Ceux ci doivent être titulaires de la qualification fédérale Boxe anglaise. En cas d'impossibilité de réunir l'ensemble de ces officiels, il est toléré un Juge-arbitre unique.

- Une équipe de secours qualifiée, avec matériel de réanimation
- Un chronométreur et un présentateur, fournis par l'organisation
- Un médecin pour la boxe combat.

Dans toute compétition qualificative, l'Arbitre Officiel ou les Juges Fédéraux ne peuvent être l'entraîneur de l'un des deux combattants engagés pour la rencontre ayant recours à ces Officiels.

L'Arbitrage :

L'Arbitre est chargé de superviser le combat. Il doit veiller à préserver l'intégrité physique des combattants et au bon respect des règles de compétition en vigueur.

Avant le combat, l'Arbitre doit vérifier la tenue des combattants. Seule une personne pour la pratique Assaut et deux pour la pratique combat est (sont) autorisée(s) à proximité de l'aire de combat dans le coin de chaque combattant ; Chaque homme de coin doit être majeur, sauf pour l'assaut (dont l'âge minimum est laissé à l'appréciation du délégué officiel), dans une tenue conforme à l'alinéa précédent, et titulaire de la licence fédérale FSGT de la saison sportive en cours.

Pendant le combat, l'Arbitre ne portera ni bijoux, ni lunettes, ni aucun objet susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des combattants en cas d'intervention. Le port de gants fins hygiéniques par l'arbitre est vivement conseillé.

Les Juges :

Les Juges, au nombre de trois, sont placés sur les côtés de l'aire de combat, à des endroits désignés par l'organisateur et permettant d'avoir la couverture visuelle la plus complète possible de la compétition.

Le travail des Juges consiste à comptabiliser les points marqués par les compétiteurs. Ce travail est en outre parfaitement complémentaire de celui de l'Arbitre, en ce qui concerne le respect des règles de compétition et la sécurité des combattants.

Les soigneurs ou hommes de coin :

Le comportement des Soigneurs doit être sportif et exemplaire. Ils doivent être en tenue de sport, conforme aux prescriptions déjà énoncées, et titulaire de la licence fédérale FSGT de la saison sportive ou année civile en cours. Tout comportement contraire à l'éthique de pratique de la Boxe anglaise devra être pris en compte par les Juges et l'Arbitre au cours de leur appréciation du combat, et pourra entraîner la disqualification du compétiteur mal accompagné.

Seul un soigneur ou homme de coin est accepté dans le coin d'un boxeur pratiquant en assaut. Ce nombre est porté à deux pour la boxe combat. Dans ce cas, seul un des deux soigneurs est autorisé à franchir les cordes pour rentrer à l'intérieur du

ring. L'homme de coin doit se placer assis sur un siège fourni par le club organisateur dans le coin du boxeur qu'il soigne en bas du ring. Il ne doit pas quitter cette partie proximale du ring. Le soigneur ne peut s'adresser au combattant que pendant la minute de récupération, Dans le cas contraire, l'homme de coin ou/et son boxeur s'expose à des sanctions voire à une disqualification immédiate du compétiteur, à l'appréciation de l'arbitre.

Le Médecin et les Secouristes :

Toute compétition de Boxe anglaise combat doit réunir la présence constante d'un Médecin et éventuellement d'une équipe de volontaires secouristes.

Le Médecin sera placé sur l'un des côtés du ring et, dans la mesure du possible, à la table officielle. Dans tous les cas, la décision du Médecin est prioritaire. La présence d'un Médecin lors d'une compétition n'est pas une formalité, et ce professionnel de l'urgence médicale devra avoir sur place le matériel nécessaire pour faire face à toute éventualité. Toutes les dispositions nécessaires devront être prises pour permettre les soins ou l'évacuation des blessés vers un Centre Hospitalier compétent : dans ce domaine, la responsabilité des organisateurs de la compétition est engagée, comme celle du Médecin de la rencontre.

En boxe assaut, seul une personne titulaire d'un brevet de secourisme (BNS, BNPS, AFPS, PSC1, 2) doit se tenir à proximité du ring durant toutes les oppositions.

Conditions de participation dans la boxe combat :

Avant tout combat, le boxeur devra être pesé et fournir les attestations d'examens médicaux réglementaires. Les organisateurs fixent les heures de début et de fin de la pesée. Un combattant dont le poids serait supérieur à celui prévu pour la catégorie dans laquelle il est engagé pourra se représenter à la pesée jusqu'à l'heure de clôture de cette dernière.

Au moment de la pesée, chaque boxeur doit présenter obligatoirement sa licence omnisports individuelle et son passeport sportif FSGT pour la saison sportive en cours, ainsi que pour les catégories de Cadets à Seniors inclus : un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Boxe anglaise en compétition, postérieur au 31 août précédent la saison sportive en cours si celui-ci n'a pas été remis lors de la demande de la licence. En outre, les compétiteurs mineurs devront présenter une autorisation parentale signée de leur tuteur légal.

Tout compétiteur ne pouvant présenter les documents requis ne pourra participer à aucun combat, même de démonstration.

Règles de déroulement :

Aucun combat ne peut se dérouler sans la présence du Médecin (seulement secouriste en boxe assaut), des Secouristes et des Officiels. Le Médecin ne pourra quitter sa place avant la décision finale du combat. Au cas où l'urgence conduirait le praticien à s'absenter, la compétition serait immédiatement interrompue jusqu'à son retour.

Avant ou pendant la compétition, le Médecin peut déclarer un combattant inapte pour raison médicale. Le Médecin peut interrompre un combat pour raison médicale.

Le Médecin est appelé par l'Arbitre sur le ring.

Déroulement des compétitions :

Se serrer la main est recommandé envers l'arbitre et l'adversaire, avant et après le combat.

Seuls peuvent être présents sur le ring, l'arbitre de la compétition et les deux combattants. Autour de ce ring, se trouvent les officiels et les coachs ou soigneurs (un par combattant pour l'assaut, deux pour le combat dans le coin du compétiteur).

Le combat commence et s'arrête aux commandements de l'arbitre : «Box !» et «Stop ! ». L'obéissance aux commandements de l'arbitre est la condition sine qua none de la poursuite de la compétition, et toute technique portée alors que l'arbitre a ordonné l'arrêt du combat, entraîne la responsabilité juridique de son auteur concernant les effets que cette technique aurait pu causer à son adversaire.

Plusieurs règlements sont en place pour les différentes catégories d'âges, qui définissent les règles officielles de compétition pour chacune d'elles.

Chute en dehors du ring :

Au cours d'un combat, si un ou les deux combattants chutent du ring, l'arbitre interrompt le combat. Le ou les deux boxeurs doivent se relever seuls. L'arbitre fait reprendre le combat au centre du ring en position debout face à face. Dans ces phases d'arbitrage, la priorité est donnée à la sécurité et à l'intégrité physique des combattants.

VI. LES DÉCISIONS

Les différentes sortes de victoires

En Boxe anglaise combat, la victoire s'obtient par forfait ou disqualification de l'adversaire, par arrêt du Médecin ou de l'Arbitre, par abandon ou, à l'issue du temps réglementaire de combat, par décompte de points.

En boxe anglaise assaut, la victoire s'obtient au nombre de points remportés. En cas de saignement de nez, l'arbitre fera rapidement essuyer le sang et reprendre l'assaut. En cas de deuxième saignement, l'assaut sera stoppé et une décision aux points sera rendue. Attention de ne rien introduire dans le nez : coton, coalgan, etc.).

Victoire par forfait :

elle est obtenue en cas de désistement de dernière minute ou de non conformité de l'adversaire avec les limites de poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit à la compétition. Un combattant qui se présente seul sur le ring est déclaré vainqueur par forfait (W.O. = Walk Over).

Victoire par disqualification :

Elle survient :

- Lorsque le comportement du combattant, ou celui de ses soigneurs, est inacceptable,
- Lorsque le Boxeur ne respecte pas les règlements de compétition établis par la Commission Fédérale des Activités (CFA) FSGT, notamment en ce qui

concerne les techniques interdites communes ainsi que celles spécifiquement interdites dans sa forme de pratique (Boxe Assaut, Boxe Combat),

- Lorsque le combattant ne respecte pas les commandements de l'Arbitre.

La disqualification peut s'obtenir immédiatement, ou après deux avertissements dûment notifiés par l'Arbitre au combattant concerné, après arrêt du combat et renvoi de l'adversaire dans son coin. Cette sanction peut être prise par l'Arbitre, ou par décision collégiale des Juges et de l'Arbitre. Elle sera annoncée par le Délégué Officiel en charge de la compétition. En cas de blessure ou de mise hors combat de l'un des deux combattants par une technique interdite, les Juges et l'Arbitre réunis pourront décider la disqualification du compétiteur coupable, et ce, sans aucun avertissement préalable.

Victoire par arrêt du Médecin :

Elle survient lorsque le Médecin, appelé par l'Arbitre sur le ring, décide souverainement que le combattant examiné n'est plus physiquement ou psychologiquement apte à continuer le combat. L'Arbitre appelle le Médecin sur le ring après avoir constaté une blessure conséquente ou un comportement à caractère pathologique chez l'un des deux boxeurs.

Il arrête immédiatement la compétition et envoie l'adversaire dans un coin neutre.

La décision d'arrêt de combat par le Médecin est sans appel.

Victoire par arrêt de l'Arbitre :

La Victoire par arrêt de l'Arbitre survient lorsque l'Officiel décide que le combat ne peut se poursuivre en raison de l'une ou de plusieurs des raisons suivantes :

- Inaptitude physique, technique ou mentale des Boxeurs à poursuivre le combat ;
- Blessures ;
- Comportement inacceptable des deux combattants ;
- Comportement inacceptable des soigneurs ;
- Accident ;
- Dégât matériel ;
- Tout événement ou comportement pouvant mettre en danger la sécurité des Boxeurs, nuire au bon déroulement de la rencontre et à la promotion ou l'image de la Boxe anglaise et de l'organisateur en général.

Victoire par KO :

La victoire par KO est obtenue lorsque l'adversaire ne peut reprendre le combat après le décompte de dix secondes par l'Arbitre. Lors du décompte, le combattant qui est compté doit être en position de garde et en pleine possession de ses moyens physiques et psychiques à l'énoncé du chiffre « huit » par l'Arbitre pour ne pas être déclaré K.O. Dans tous les cas (notamment si les deux boxeurs sont K.O.), l'Arbitre décompte les secondes jusqu'au nombre de « dix » avant de faire reprendre le combat. TOUTEFOIS, le K-O ne doit pas être l'issu d'un combat.

Victoire par abandon de l'adversaire :

La victoire par abandon est obtenue lorsque l'adversaire refuse de reprendre le combat au commandement de l'Arbitre, quitte ou ne rejoint pas le ring, ou lorsque

l'adversaire manifeste un signe d'abandon. Est assimilée à une victoire par abandon la décision des soigneurs du combattant perdant d'arrêter le combat par agitation ou jet de la serviette.

Victoire par décompte de points :

Il y a victoire par décompte de points à l'issue du temps réglementaire d'un combat.

Les trois Juges communiquent au Délégué Officiel de la compétition le nombre de points techniques attribués à chacun des compétiteurs (sauf en cas d'utilisation d'une machine électronique).

Le Délégué Officiel n'annonce pas le décompte des points attribués à chacun, mais le résultat, qui peut revêtir trois formes :

- Égalité (match nul);
- Victoire à l'unanimité des Juges ;
- Victoire à la majorité des Juges.

Barème de notation technique et critères d'appréciation :

En cas de décompte technique à l'issue d'un combat qui a été jusqu'à son terme réglementaire, les trois Juges Fédéraux ont à noter les deux compétiteurs.

L'avantage sera donné au combattant ayant obtenu le maximum de points.

Critères de jugement :

Les Juges Fédéraux doivent prendre systématiquement en compte :

- Le nombre de coups de qualité sur la cible ;
- La domination dans le combat ;
- La compétitivité ;
- La supériorité technico-tactique ;

Barème de notation technique :

Le jugement se fait sur des bulletins.

Les juges appliquent le barème suivant :

- 10 - 9 : Domination légère dans le round ;
- 10 - 8 : Domination totale dans le round.

Chaque reprise doit se voir désigner un vainqueur. Le K.D. n'a aucune influence dans le jugement. Les avertissements sont décomptés par le délégué à la fin du combat. A l'issue du combat, et avant de rendre leur décision à l'Arbitre, les Juges Fédéraux doivent noter chacun des Boxeurs :

- Le vainqueur.
- Les avertissements qui ont été prononcés par l'Arbitre pendant le combat.

Communication des notations obtenues :

Le Délégué Officiel pourra montrer les bulletins des juges au boxeur ou à son entraîneur sur leur demande. Cependant, cette communication ne pourra leur être

faite qu'après la fin effective de l'intégralité de la compétition sportive au cours de laquelle s'est déroulé le combat.

Seul le Délégué Officiel en charge de la compétition est habilité à donner cette communication au Boxeur concerné.

VII. ATTITUDE DU BOXEUR ET DES HOMMES DE COIN EN BOXE ANGLAISE :

Le Boxeur

Les coups interdits :

La délivrance de coups est interdite dans les cas suivants :

- Lorsqu' une partie du corps de l'adversaire autre que ses deux pieds touche le sol ;
- Dans les zones situées sous la ceinture, dans le dos, à l'arrière de la tête, sur la tête ;
- Délivrée par une autre partie des poings que la tête des métacarpiens et premières phalanges (proximales).

Actes interdits communs à chaque catégorie :

En général, tout comportement contraire à la morale, à l'esprit sportif et au code de déontologie de la pratique de la Boxe anglaise, entraîne l'interdiction, momentanée ou définitive pour le combattant, de participer à toute compétition de Boxe anglaise sur le territoire national.

La suspension provisoire ou le retrait définitif de la licence individuelle sportive peuvent être prononcés, après passage devant une Commission de Discipline, dans le respect des Statuts fédéraux, du règlement intérieur fédéral et des dispositions et règlements adoptés par la fédération organisatrice, conformément à la législation sportive en vigueur.

L'absorption de tout produit dopant est rigoureusement interdite, et la FSGT a tous pouvoirs pour procéder ou faire procéder à tous contrôles, prélèvements ou examens médicaux destinés à découvrir la prise éventuelle d'une substance interdite, mettre en marche les procédures légales et prononcer ensuite les sanctions conformes à la législation sportive en vigueur.

L'Homme de coin

- Fait obligatoirement preuve de fair-play ;
- Ne doit pas crier ou hurler au bas du ring ou aux abords de celui-ci ;
- Ne doit pas taper sur le bord du ring ;
- Ne doit pas inciter le public à huer un boxeur.

Pour tous

Ne pas insulter ou/et discriminer les officiels.

VIII. ANNEXES

LES CATÉGORIES DE POIDS

Catégories de poids :

Boxe assaut

Poussins et Benjamins (mixte)	Minimes (mixte)	Cadets (mixte)	Juniors - Seniors (Filles)	Juniors - Seniors (Garçons)
De 16 à 18 inclus	De 30 à 33 inclus	De 39 à 42 inclus	De 44 à 46 inclus	De 45 à 48 inclus
+ 18 à 21 inclus	+ 33 à 36 inclus	+ 42 à 45 inclus	+ 46 à 48 inclus	+ de 48 à 51 inclus
+ 21 à 24 inclus	+ 36 à 39 inclus	+ 45 à 48 inclus	+ 48 à 50 inclus	+ 51 à 54 inclus
+ 24 à 27 inclus	+ 39 à 42 inclus	+ 48 à 51 inclus	+ 50 à 52 inclus	+ 54 à 57 inclus
+ 27 à 30 inclus	+ 42 à 45 inclus	+ 51 à 54 inclus	+ 52 à 54 inclus	+ 57 à 60 inclus
+ 30 à 33 inclus	+ 45 à 48 inclus	+ 54 à 57 inclus	+ 54 à 57 inclus	+ 60 à 64 inclus
+ 33 à 36 inclus	+ 48 à 51 inclus	+ 57 à 60 inclus	+ 57 à 60 inclus	+ 64 à 69 inclus
+ 36 à 39 inclus	+ 51 à 54 inclus	+ 60 à 64 inclus	+ 60 à 64 inclus	+ 69 à 75 inclus
+ 39 à 42 inclus	+ 54 à 57 inclus	+ 64 à 68 inclus	+ 64 à 69 inclus	+ 75 à 81 inclus
+ 42 à 45 inclus	+ 57 à 60 inclus	+ 68 à 72 inclus	+ 69 à 75 inclus	+ 81 à 91 inclus
+ 45 à 48 inclus	+ 60 à 64 inclus	+ 72 à 76 inclus	+ 75 à 81 inclus	+ 91
+ 48 à 51 inclus	+ 64 à 68 inclus	+76 à 80 inclus	+ 81	
+ 51 à 54 inclus	+ 68 à 72 inclus	+ 80 à 86 inclus		
+ 54 à 57 inclus	+ 72 à 76 inclus	+ 86		
+ 57 à 60 inclus	+ 76			
+ 60 à 64 inclus				
+ 64 à 68 inclus				
+ 68 à 72 inclus				
+ 72				

Catégories de poids :

Boxe Combat

1/2

Cadets Hommes et Femmes

Appellation des catégories	Limites des catégories
44 kg	De 42 à 44 inclus
46 kg	+ de 44 à 46 kg inclus
48 kg	+ de 46 à 48 kg inclus
50 kg	+ de 48 à 50 kg inclus
52 kg	+ de 50 à 52 kg inclus
54 kg	+ de 52 à 54 kg inclus
57 kg	+ de 54 à 57 kg inclus
60 kg	+ de 57 à 60 kg inclus
63 kg	+ de 60 à 63 kg inclus
66 kg	+ de 63 à 66 kg inclus
70 kg	+ de 66 à 70 kg inclus
75 kg	+ de 70 à 75 kg inclus
80 kg	+ de 75 à 80 kg inclus
+80 kg	+ de 80 kg

Juniors & Seniors Hommes

Appellation des catégories	Limites des catégories
49 kg	de 46 à 49 kg inclus
52 kg	+ de 49 à 52 kg inclus
56 kg	+ de 52 à 56 kg inclus
60 kg	+ de 56 à 60 kg inclus
64 kg	+ de 60 à 64 kg inclus
69 kg	+ de 64 à 69 kg inclus
75 kg	+ de 69 à 75 kg inclus
81 kg	+ de 75 à 81 kg inclus
91 kg	+ de 81 à 91 kg inclus
+ 91 kg	+ de 91 kg

Catégories de poids :

Boxe Combat

2/2

Juniors & Seniors Femmes

Appellation des catégories	Limites des catégories
48 kg	+ de 45 à 48 kg inclus
51 kg	+ de 48 à 51 kg inclus
54 kg	+ de 51 à 54 kg inclus
57 kg	+ de 54 à 57 kg inclus
60 kg	+ de 57 à 60 kg inclus
64 kg	+ de 60 à 64 kg inclus
69 kg	+ de 64 à 69 kg inclus
75 kg	+ de 69 à 75 kg inclus
81 kg	+ de 75 à 81 kg inclus
+81 kg	+ de 81 kg

CATÉGORIE D'ÂGES ET FORMES DE PRATIQUES EN BOXE ANGLAISE FSGT

Saison 2020 - 2021				
Né(s) ou Née(s)	Catégorie	Age	Pratiques compétitives possibles	
			Assaut	Combat
2015	POUSSIN 1ère année	7 ans	x	
2014	POUSSIN 2ème année	8 ans	x	
2013	POUSSIN 3ème année	9 ans	x	
2012	POUSSIN 4ème année	10 ans	x	
2011	BENJAMIN 1ère année	11 ans	x	
2010	BENJAMIN 2ème année	12 ans	x	
2009	MINIME 1ère année	13 ans	x	
2008	MINIME 2ème année	14 ans	x	
2007	CADET 1ère année	15 ans	x	
2006	CADET 2ème année	16 ans	x	
2005	JUNIOR 1ère année	17 ans	x	x
2004	JUNIOR 2ème année	18 ans	x	x
2003 et avant	SENIOR	19 à 33 ans	x	x
1989 et avant	VÉTÉRANS	+ de 33 ans	x	